

CONDITIONS GENERALES ANNIVERSAIRES MEGARAMA BORDEAUX

SAS AGORA CINEMAS
CINEMA MEGARAMA BORDEAUX
7 QUAI DE QUEYRIES
33100 BORDEAUX

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet la mise à disposition par le cinéma d'un espace réservé à l'organisation d'un anniversaire. Cet anniversaire s'inscrit dans le cadre d'une offre à 11€ TTC (majorée de 1 € pour film en 3D) par personne. Ce tarif est valable le jour de la manifestation et pour l'ensemble des personnes participantes (adultes et enfants compris). Le cinéma s'engage à accueillir gratuitement les accompagnants responsables des enfants dans la limite de 1 personne pour 10 enfants.

Par personne :

- Une place de cinéma (le choix du film se fera le jour de l'anniversaire)
- 2 jetons valables sur l'ensemble de l'espace jeux vidéo du cinéma
- Un paquet de bonbons en vrac 100gr
- Un gâteau à la discrétion du cinéma pour 6,8 ou 10 personnes
- Une boisson 33cl par personne au choix Oasis Tropical ou Coca Cola

ARTICLE 2 : OBLIGATION DU CLIENT

Le client prend en charge toute l'organisation inhérente à l'anniversaire. Afin d'assurer la sécurité des enfants de moins de 14 ans, le cinéma impose la présence d'un parent responsable (désigné par le client) pour dix enfants maximum tout au long du début à la fin de la manifestation.

Le règlement de la facture se fera obligatoirement le jour de l'anniversaire. En cas d'annulation, le client a pour obligation d'alerter le cinéma dans un délais de 48h précédent la date réservée initialement.

Le nombre minimum de participants est de 6 personnes (accompagnant inclus).

ARTICLE 3 : OBLIGATION DU MEGARAMA

Le cinéma accueille le client, lui délivre les places de cinéma, les jetons, un sachet de bonbons en vrac* et lui réserve un espace pour le goûter.

**Les confiseries distribuées correspondront à un sac de bonbons en vrac (préparé) de 100gr.*
Le cinéma met en place dans l'espace réservé au client les gâteaux (un gâteau pour 6, 8 ou 10) et les boissons.

ARTICLE 4 : RESPONSABILITE

Le client prend seul la responsabilité des enfants (étant entendu les enfants de moins de 14 ans) de sorte que le cinéma ne pourra pas voir sa responsabilité engagée. Le client est responsable de l'organisation, de l'accueil et de l'ensemble des enfants présents.

ARTICLE 5 : CONDITIONS TARIFAIRES

L'offre 11€ TTC (majorée de 1€ pour film en 3D) est valable pour une personne et comprend : une place de cinéma à 4€ (ou 5€ pour film en 3D), de deux jetons de jeux vidéo à 1€, un sachet de bonbons en vrac, gâteau et boissons pour 5€.

Si le film choisi est en 3D, un supplément de 1€ pour les lunettes 3D est à prévoir pour les participants qui n'auraient pas de lunettes 3D en leur possession.

Il est entendu que les adultes et les enfants ne souhaitant pas bénéficier de l'offre, peuvent participer à la manifestation sans profiter des avantages liés à l'offre. Ces personnes pourront donc visionner uniquement le film au tarif normal de la séance et assister au gâteau et remise éventuelle des cadeaux.

Signature client :

NOM, PRENOM et signature

Précédé de la mention « bon pour accord »

SAS AGORA CINEMAS

« Bon pour accord »